



**Procès Verbal de la réunion
du Conseil Municipal
du Lundi 19 Mai 2025**

Etaient présents :

Monsieur Philippe GUINET-BAUDIN, Maire
Messieurs Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, Adjoint
Messieurs Patrice DOYEN, Philippe FERLET, Alain GORNEAU, Claude MARGUENAT,
Mesdames Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYÉ, Ismérie BRUNAT

Absents excusés :

Monsieur Hervé CYGANKO pouvoir à Monsieur Stéphane BOQUANT
Monsieur Hubert JOSSIER pouvoir à Monsieur Philippe GUINET-BAUDIN

Absente :

Madame Viviane ROUSSEL

Monsieur Alain GORNEAU est nommé secrétaire de séance.

La séance se déroule dans la Salle de la Fontaine, conformément aux décisions prises dans le cadre de l'accessibilité aux bâtiments publics.

Après avoir constaté le quorum, les membres du Conseil adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du Lundi 7 Avril 2025.

Rappel aux élus :

Ne seront donc délibérés **que** les points inscrits à l'ordre du jour.

Toutes les autres questions seront instruites par une Commission ET inscrites à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Prochain Conseil prévu le Lundi 30 Juin 2025 18 h 00

Réunion Adjointes prévue le Lundi 23 Juin 2025

Pour les différentes Commissions : date limite pour faire remonter les rapports des différents points à aborder au Conseil Municipal : le 12 Juin 2025.

Ajout à l'ordre du jour

Les membres du Conseil décident, à l'unanimité, d'ajouter à l'ordre du jour :

- Le changement de prestataire assurant la téléphonie de l'ensemble des bâtiments communaux.
- Les travaux de réparation de la poutre de la cheminée au grenier de la Mairie.

COMMISSION DES FINANCES

Souscription d'un emprunt pour financer les travaux de réhabilitation Mairie / Écoles

Exposé :

- La Commune de CHAILLEY a engagé les travaux de réhabilitation de la Mairie / Écoles
- Le montant estimé des travaux est de
- Le montant estimé des subventions est de
- Les travaux doivent débuter en Juillet 2025 pour se terminer en Décembre 2025

La Commune doit disposer des financements suffisants pour payer les entreprises qui interviendront au fur et à mesure de l'avancée des travaux et malgré le déblocage des fonds ne disposera pas de la trésorerie nécessaire.

Il est proposé de souscrire un emprunt dont le montant reste à définir.

Monsieur le Maire informe qu'il a prévu d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil la souscription d'un emprunt pour financer les travaux de réhabilitation de la Mairie / Écoles. Or, à ce jour, la Commune n'a pas la confirmation du montant qui sera subventionné par la DETR, et propose de reporter ce point à un prochain Conseil.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

Décision :

Les membres du conseil prennent acte.

Monsieur le Maire précise que suite à une récente réunion, il lui a été confirmé que les subventions du Département au titre du Pacte Territoire sont acquises, que la subvention attendue au titre de la DETR pourrait être abaissée à 25 % au lieu des 30 % attendus.

Monsieur le Maire informe que l'ouverture des plis de l'Appel d'Offres se tiendra le 20 Mai et que les offres seront adressées au Maître d'œuvre pour analyse.

AFFAIRES GÉNÉRALES

A : Renouvellement bail de la Supérette :

Exposé :

La Commune a fait le choix d'aménager le local situé 55 Grande Rue pour y accueillir un commerce de proximité en 2006.

Pour rappel :

En 2023, les Pieds sous la Table Sans Chichi a repris l'exploitation du commerce :

Au 1^{er} Juin 2023, le montant du loyer est de 500 €

Au 1^{er} Juin 2024, le Conseil a maintenu le prix de la location à 500 €/mois (6 000 €/an)

En 2023, la Commune a participé aux investissements à hauteur de 4 325 € et aux dépenses de fonctionnement pour remise en état du bâtiment ou du matériel appartenant à la Commune à hauteur de 10 715 €.

En 2024, la Commune a participé aux investissements pour l'aménagement d'un Labo pour faciliter l'activité de traiteur à hauteur de 4 344 €, les différentes réparations et maintenance du matériel pour environ 3 300 €.

En 2025, la Commune vient de financer l'achat de vitrines réfrigérées à hauteur de 20 000 €.

Monsieur le Maire dit avoir étudié les comptes et constaté le prix élevé des factures d'énergie. Il observe également l'investissement personnel de l'intéressé dans l'activité de la Commune.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

À compter du 1^{er} Juin 2025 :

1/ décide de renouveler la convention d'occupation de la supérette pour une année

2/ soit jusqu'au 31 Mai 2026

3/ décide de ne pas modifier le montant du loyer qui reste fixé à 500 €/mois sans révision annuelle

4/ mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution

Monsieur le Maire fait un point de l'activité des commerçants du village.

B : renouvellement baux de chasse :

Exposé :

Les baux de chasse arrivent à terme au 30 Juin 2025.

Monsieur le Président de la Société de Chasse de CHAILLEY a demandé au Maire l'attribution de parcelles supplémentaires, à savoir :

N° parcelle forestière	Cadastre	Superficie
1	F 53	15 ha 41 a 06 ca
2	F 51	15 ha 99 a 33 ca
3 partie	F 49	10 ha 40 a 01 ca
19 (partie)	F 28	1 ha 72 a 86 ca
20	F 29	16 ha 10 a 20 ca
21	F 30	16 ha 06 a 64 ca
22	F 31	16 ha 07 a 04 ca
23	F 32	16 ha 21 a 19 ca
24	F 33	17 ha 18 a 96 ca
25	F 55	15 ha 59 a 56 ca
	Total	145 ha 69 a 24 ca
	Arrondi	146 ha

Portant de 94 ha à 240 ha la superficie de forêt utilisée par la Société de Chasse de CHAILLEY et portant de 438 ha à 198 ha la superficie utilisée par l'Amicale du Bois de CHAILLEY, du FAYS et de ses environs.

Considérant que la discussion entre les deux Sociétés de Chasse ne se tiendra que le 26 Mai prochain, Monsieur le Maire propose de reporter ce point de l'ordre du jour au prochain Conseil.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

Décision :

Acceptent de reporter le sujet à une prochaine séance.

Mandatent Monsieur RENAULT pour étudier le dossier, étant précisé que le cahier des charges qui servira à rédiger les baux de location a pour objet :

- 1/ de préciser si le bail doit être passé de gré à gré ou par adjudication publique
- 2/ si le bail est passé sous la forme administrative ou devant Notaire
- 3/ préciser qui en sera ou seront le ou les bénéficiaires
- 4/ précision quant à la nature et à la consistance des biens mis en location
- 5/ précision quant au montant du loyer et à leur révision (fonction également de ce qui se pratique aux alentours et des décisions budgétaires – prix minimum)
- 6/ précision quant à la durée du bail (3- 6- 9 ans)

C : Changement du prestataire assurant la téléphonie de l'ensemble des bâtiments communaux :

Exposé :

La téléphonie de l'ensemble des bâtiments communaux est assurée par ORANGE.

Le passage à la fibre est devenu obligatoire.

Les travaux de réhabilitation de la Mairie -Écoles vont générer des modifications dans les lignes téléphoniques qui devront être « permutées » le temps des travaux.

Une étude a donc été menée pour envisager le changement de prestataire pour assurer la téléphonie et les transferts.

Monsieur FERLET est en train d'étudier le dossier qui devrait mener :

- au raccordement à la fibre de l'ensemble des bâtiments communaux
- à une optimisation de la téléphonie au niveau des différents services

Monsieur le Maire, après avoir consulté tous les Conseillers Municipaux par mail pour en expliquer les enjeux et envisager le recours à un prestataire différent, à obtenu un accord de principe.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité :

Décision :

- Décident de lancer une consultation pour la prestation de service pour l'installation, la maintenance des installations téléphoniques de tous les bâtiments communaux y compris les opérations de déplacement des lignes le temps des travaux.

- Prennent acte du raccordement de la ligne téléphonique de l'Agence Postale à la fibre et mandatent le Maire pour étudier la modification du contrat.
- Mandatent le Maire pour procéder à la résiliation de la ligne téléphonique des Pompiers. Autorisent le Maire à en poursuivre l'exécution.

COMMISSION DES BOIS ET FORÊTS

Monsieur le Maire informe que Mme Laurine MOUSSY vient remplacer Monsieur HAUSER et sera le contact privilégié ONF auprès de la Commune pour l'ONF.

COMMISSION DES TRAVAUX

1/ Remplacement d'un poteau d'incendie :

Exposé :

Monsieur BOQUANT explique que SUEZ est l'organisme qui vérifie les poteaux d'incendie de la Commune dans le cadre d'un contrat de prestation de service.

Contrôles obligatoires tous les ans pour le contrôle fonctionnel
tous les 3 ans pour un contrôle des débits et pression

C'est dans le cadre de ces vérifications que le poteau d'incendie N° 16 situé 22 Grande rue de Conty fait l'objet d'une proposition de remplacement que présente SUEZ pour un montant de 2 664.91 €.

Considérant que le Conseil Municipal n'a pas voté de ligne pour la réalisation de cette opération en 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité :

Décident :

- De faire remplacer le poteau d'incendie N° 16 situé au 22 Grande Rue de Conty
- Acceptent le devis de l'entreprise SUEZ pour un montant de 2 664.91 € TTC
- Disent que les travaux devront être réalisés au 3^e trimestre 2025 pour un règlement à intervenir en 2026
- Mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution

2/ Devis sécurisation Grande Rue :

Exposé :

1/ Le Conseil a voté pour la sécurisation de la traversée du village et a étudié la mise en place d'un plateau de ralentissement à l'angle du CD112/CD30.

Les membres du Conseil ont retenu l'entreprise EUROVIA pour la réalisation du projet estimé à 41 207.31 HT.

Pour ce dossier, le Conseil a sollicité les aides du Département au titre des amendes de police.

2/ Le Département a prévu la réfection de la couche de roulement du CD 112 dans sa partie allant de l'intersection avec le CD30 jusqu'à la sortie du village en allant sur LE VAUDEVANNE, les travaux doivent débuter le 26 Mai prochain.

3/ Enfin pour éviter de compter des frais supplémentaires de mise en place de chantier, la Commission des Travaux, a fait la demande d'aménagement du parking BUS vers la salle Boin.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité :

Décision :

1/ Confirment la réalisation du plateau pour sécuriser la traversée du village

Retiennent la proposition de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 47 207.31 € HT

Sollicitent le Département pour bénéficier d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police

Confirment la non-éligibilité au titre de la DETR

2/ Prennent acte que les bordures de trottoir seront posées le long de la Rue du Faubourg en même temps que se dérouleront les travaux de réfection de la couche de roulement, et que la facturation interviendra à l'issue des travaux de sécurisation du carrefour du CD 30, CD 112

3/ Décident de faire réaliser la place de parking BUS au Hameau du VAUDEVANNE, par la même entreprise qui réalisera les travaux d'enrobé de la Rue des Cours

Acceptent le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 2 589.84 € TTC

Mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution et inscrire la dépense au budget

COMMISSION DE L'URBANISME

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

COMMISSION DE LA COMMUNICATION ET DES AFFAIRES CULTURELLES

INFORMATIONS DIVERSES

A/ Nom de Gérard BOURGOIN à un bâtiment, une rue.....

Madame RENVOYÉ réceptionne les réponses à l'enquête faite auprès des habitants.
Une proposition sera présentée lors du prochain Conseil.

B/ Vitrine viande de la Supérette

1/ La vitrine viande de la Supérette est tombée en panne.

L'entreprise GÉNIE FROID est intervenue pour la réparation et fait remonter le problème de l'extrémité de la vitrine qui monte à 12°.

La partie problématique est celle qui comporte le plus grand évaporateur des 3, présents dans la vitrine ; de plus, elle est potentiellement exposée au soleil donnant sur la vitrine extérieure du magasin.

Voyant liquide à moitié vide...

Un accord a été donné pour la réparation dont le montant s'élève à 895.44 € HT.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, entérinent la décision et mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution.

2/ Suite à la visite annuelle des équipements froids, s'ajoute le remplacement du détendeur du meuble Trad HS pour 883.32 € HT.

Les membres du Conseil décident de donner suite et mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution.

C/ Information - Fuite ou infiltration de l'entourage de la cheminée de la Mairie

Monsieur FERLET demande que le Conseil soit informé que le solin de la cheminée de la Mairie est abimé et touche la charpente de la Mairie.

Un devis a été sollicité qui fait ressortir un montant de 2 422.45 €

Les membres du Conseil prennent acte et mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution.

D/ Information - Courrier de M. Yohan BOURGOIN

Les membres du Conseil sont informés de la demande de Monsieur Yohan BOURGOIN qui sollicite la Commune pour l'achat des parcelles ZD 9 d'une superficie de 7 706 m².

Mais également si les parcelles ZD 3,4,5,6,7 et 8 appartiennent à la Commune.

Les membres du conseil prennent acte, mandatent Monsieur RENAULT pour étudier le dossier qui sera présenté lors d'une prochaine réunion de Conseil.

E/ Dossier de Monsieur Noël VERSLUYS et projet de mise en péril de la maison sise 20 Grande Rue

Monsieur le Maire explique la situation du dossier aux membres du Conseil et rappelle que Monsieur RENAULT est en charge du dossier.

F/ Intervention de l'EPNAK pour l'entretien des voiries

Monsieur le Maire informe que les personnels de l'EPNAK interviendront pour l'entretien des voies.

Madame RENVOYÉ fait observer qu'au cimetière les tombes sont couvertes d'herbe. Monsieur le Maire informera le représentant.

G/ Travaux de peinture PSF, Chapelle, par KB RENOV

Monsieur le Maire informe que les travaux de peinture sont en cours et que la porte de la Chapelle sera également repeinte.

H/ Suite à la maintenance annuelle des défibrillateurs

En l'absence de Monsieur CYGANKO,

Pour le défibrillateur du VAUDEVANNE, pas d'information

Pour le défibrillateur de la Salle des Fêtes :

1/ Problème de boîtier qui a été cassé, un devis est en cours

2/ Problème de fonctionnement peut être dû aux batteries, l'appareil va partir aux ateliers et sera remplacé par un matériel de prêt éventuellement mis en place par les Pompiers.

I/ Information - Plâtres de l'église

Les membres du Conseil sont informés des travaux qui sont rendus nécessaires à l'Église Plâtrerie, bancs etc...

Une étude va être menée pour l'organisation éventuelle d'une souscription visant à financer en partie tous les travaux qui doivent être listés pour remettre l'Église en état.

J/ Gratification de stage

Les membres du Conseil sont informés de la convention observation en milieu professionnel pour l'accueil de la jeune Anna SIMMONET qui se déroulera du 23 au 27 Juin.

Ils prennent acte de la gratification habituellement accordée.

K/ Information concernant les travaux de sécurisation des inondations

Pour rappel : Petite Rue de Conty – 9 557,00 € HT

Rue du Parc du Chêne : 6 200,00 € HT

Subvention attendue : 4 740 €

Les membres du Conseil prennent acte que le dossier DETR a été déposé et avons autorisation de commencer les travaux et autorisent le Maire à signer les devis pour commencer les travaux.

L/ Déploiement du programme croix rouge mobilités

Monsieur le Maire dresse une synthèse de la réunion qui s'est tenue à SAINT-FLORENTIN portant sur la mise en place d'un service de voiturage pour les personnes en difficultés.

Monsieur le Maire :

1/ Rappelle qu'il convient que le Conseil se prononce sur le devenir de l'espace JUVANON et que la Commission des Travaux se penche sur le projet du Square.

2/ Demande à Monsieur GORNEAU où en est la commande de panneaux pour signaler les passages piétons au VAUDEVANNE et l'obligation d'un arrêté municipal.

3/ Évoque le panneau effacé situé à proximité du magasin DUC et signalant la sortie d'usine.

4/ S'assurera des démarches faites pour le remplacement et réparation du Panneau de Jumelage endommagé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole aux Conseillers.

Monsieur FERLET souhaite remercier les Conseillers et personnes présentes pour le déménagement du local de stockage des produits d'entretien.

Il aborde le problème de la porte des WC des sanitaires Écoles qui ont été vandalisés par les enfants à coup de pieds jusqu'à défoncer le bâti.

S'inquiète de la prolifération des chiens au hameau du VAUDEVANNE et surtout des aboiements continuels...

La Commune a déjà pris un arrêté pour limiter le bruit y compris ceux générés par les animaux domestiques.

Les membres du Conseil sont informés que la Kermesse des Écoles aura lieu le 22 Juin.

Plus aucun membre ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 00.

Vu par nous, Maire de la Commune de CHAILLEY,
pour être affiché à la porte de la Mairie,
conformément aux prescriptions de l'article 56
de la loi du 5 Août 1884

À CHAILLEY, le 21 Mai 2025



